Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 6 juin 2016

**Communiqué de presse**

## RENOUVELLEMENT QUINQUENNAL DES MEMBRES DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT ET DE LEURS DELEGATIONS

## CONSULTATION DE LA LISTE DES ELECTEURS

Dans le cadre des élections pour le renouvellement des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale Nord – Pas-de-Calais, dont la date de clôture du scrutin a été fixée au 14 octobre 2016, la liste des électeurs a été déposée auprès du préfet du Nord le 3 juin 2016.

Cette liste est consultable du mardi 7 juin au vendredi 17 juin 2016.

Tout électeur peut la consulter, sous format papier ou électronique, en s'adressant au bureau de la citoyenneté de la préfecture du Nord, 12 rue Jean Sans Peur, 59 000 Lille, aux horaires suivants :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

De même, tout électeur est autorisé à prendre communication de cette liste et à en obtenir une copie, à ses frais, auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale Nord – Pas-de-Calais en s'adressant à l'antenne de Lille - Direction régionale des formalités - 16 rue Inkermann, 59 000 Lille aux heures d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00.

Pendant cette période de publicité de la liste des électeurs, toute personne peut saisir le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, ou le tribunal d'instance, d'une réclamation (article 14 du décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié).

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Service régional
de la communication interministérielle | 03 20 30 52 50 | pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59